

Programme stratégique transversal 2013-2018

Tableau de bord

		Statut de l'action				Taux de réalisation décembre 2018	commentaires
		2015	2016	2017	(juin) 2018		
POUR UNE ADMINISTRATION BIEN GERÉE							
1.	Améliorer l'efficacité et l'efficience dans la gestion locale						
1.1.	Définir un cadre général de contrôle interne						
1.1.1.	Conceptualiser le projet	⇒	☑	☑	☑	100%	
1.1.2.	Réaliser un audit externe sur au minimum 3 processus à la criticité élevée	⇒	⇒	☑	☑	100%	
1.1.3.	Recruter une personne chargée de coordonner la mise en œuvre du système de contrôle interne	☑	☑	☑	☑	100%	
1.1.4.	Elaborer des procédures d'identification et de gestion des risques	⇒	⇒	☑	☑	100%	
2.	Attirer et fidéliser les meilleurs candidats grâce à une possibilité de carrière						
2.1.	Optimiser la sélection des agents contractuels						
2.1.1.	Faire précéder toute sélection contractuelle d'une analyse de la charge de travail à réaliser sur base d'une méthode standardisée	⇒	⇒	⇒	⇒	50%	le projet n'a pas pu bénéficier des ressources humaines prévues pour atteindre un taux de réalisation de 100%
2.1.2.	Faciliter l'accès aux épreuves de sélection	⇒	⇒	☑	☑	100%	
2.2.	Obtenir les meilleurs candidats au recrutement et les fidéliser dans la carrière communale						
2.2.1.	Elargir l'offre d'emplois statutaires	⇒	⇒	☑	☑	100%	
2.2.2.	Activer les réserves de recrutement et de promotion	⇒	⇒	☑	☑	100%	
2.2.3.	Revoir les statuts en vue d'améliorer les procédures de recrutement	☑	☑	☑	☑	100%	
2.2.4.	Elargir et améliorer les prestations du service social du personnel	☑	☑	☑	☑	100%	
3.	Mieux gérer les carrières des agents						
3.1.	Combiner au mieux les besoins de l'administration en personnel qualifié avec l'épanouissement professionnel de chaque agent						
3.1.1.	Revoir les statuts en matière de promotion en accentuant les responsabilités exercées	☑	☑	☑	☑	100%	
3.1.2.	Poursuivre le processus des promotions	⇒	⇒	☑	☑	100%	
3.1.3.	Encourager la mobilité interne au recrutement extérieur	⇒	⇒	⇒	☑	100%	
3.1.4.	Sensibiliser la ligne hiérarchique à la gestion des manquements en matière de devoirs professionnels	⇒	⇒	⇒	☑	100%	
3.2.	Investir dans la formation continue afin d'améliorer la qualification des agents en rapport avec les besoins des services						
3.2.1.	Mieux détecter les besoins en formation continue	☑	☑	☑	☑	100%	
3.2.2.	Elever les capacités managériales des agents à responsabilité	⇒	⇒	⇒	☑	100%	
3.2.3.	Elargir les formations internes	⇒	⇒	⇒	☑	100%	

4.	Mieux connaître les coûts pour mieux les maîtriser									
4.1.	Développer une méthodologie d'analyse des dépenses brutes et nettes du budget ordinaire par département et par service									
4.1.1.	Déterminer les dépenses utiles à analyser et les recettes directement liées et affectées				⊖	⊖	⊕	⊕	100%	une codification est en cours, elle permettra une analyse par département/service
4.1.2.	Déterminer avec les services concernés la méthode à utiliser au regard du type de dépenses concernées et/ou éventuellement par projet				⊖	⊕	⊕	⊕	50%	
4.1.3.	Pour les postes de dépenses concernés, établir une méthodologie permettant le développement d'un tableau de bord par département et par service				⊖	⊖	⊕	⊕	100%	
4.2.	Développer une méthodologie et une grille d'analyse fonctionnelle des impacts financiers consécutifs au programme d'investissement									
4.2.1.	Analyse et définition des catégories de projets extraordinaires nécessitant une analyse				⊖	☑	☑	☑	100%	
4.2.2.	Analyse et définition de la méthode et de la grille par catégorie de projets				⊖	☑	☑	☑	100%	
4.2.3.	Pour les postes de dépenses concernés, établir une méthodologie permettant le développement d'un tableau de bord par département et par service				⊖	☑	☑	☑	100%	
5.	Tirer un meilleur profit des nouvelles technologies au bénéfice du citoyen (e-gouvernance)									
5.1.	Développer de nouveaux supports d'information au bénéfice du citoyen									les mentions d'évaluation de l'objectif 5 ne reflète pas le manque de moyens humains et la non diversité des profils de compétences au sein du personnel communal pour permettre de déployer pleinement cette politique
5.1.1.	Poursuivre le catalogue des services interactifs disponibles sur le site Internet et les plateformes des réseaux sociaux:				⊕	⊕	☑	☑	100%	
5.1.2.	Poursuivre le réseautage interne et externe pour que l'esprit "facilitateur" mis en place à l'égard des demandes des citoyens soutienne les actions menées par la Ville				⊕	⊕	☑	☑	100%	
5.1.3.	Participer activement au sein du Plan d'Urgence de la Ville via la responsabilité de la Discipline 5 (information) et la concertation pour la discipline 4 (logistique)				⊕	⊕	☑	☑	100%	
5.2.	Mettre à disposition du Citoyen un maximum de services via le site internet de la Ville									
5.2.1.	Développer le guichet électronique par la mise à disposition de nouveaux documents administratifs pour un e-guichet encore plus complet + paiement électronique (recours aux services proposés sur les plateformes "open date" comme IMIO)				⊕	⊕	☑	☑	100%	
5.2.2.	Démarrer les réservations par Internet pour les activités touristiques du service Citadelle				⊕	⊕	☑	☑	100%	
5.2.3.	Mettre en ligne un système de réservation de cartes "riverains"				⊕	⊕	⊕	⊕	90%	mise en ligne prévue fin 2018
5.2.4.	Démarrer les réservations par Internet pour les stages, plaines et activités proposées par le service Jeunesse et le service des Sports				⊕	⊕	☑	☑	100%	
5.2.5.	Mettre en place une billetterie adaptée aux musées communaux				⊖	⊖	⊖	⊖	0%	réalisation programmée courant 2019

5.2.6.	Mettre en place une billetterie en ligne pour la réservation des activités touristique: groupes, individuels, création des combines avec d'autres activités (Musées, Citadelle, ...) et une offre "last minute"	⊖	⊖	⊖	⊖	0%	
5.2.7.	Implémentation d'une fonctionnalité qui permet aux touristes d'accéder, via des smartphones ou tablettes, à des notices explicatives et historiques par exemple en utilisant des QR codes apposés directement sur les bâtiments concernés	⇒	⇒	⇒	⇒	50%	cette action a dû s'adapter à une forte évolution technologique l'empêchant de se réaliser pleinement avant la fin 2018

6.	Mieux intégrer les informations en matière de voirie, de logements et d'urbanisme (Transcarto)									
6.1.	Développer le projet Transcarto pour une meilleure intégration des informations en matière de voirie, de logements et d'urbanisme									
6.1.1.	Développement d'un portail cartographique permettant d'accéder à toute information liée à un bâtiment, une voirie, etc.					☑	☑	☑	☑	100%
6.1.2.	Inventaire des thématiques, documents, données susceptibles d'être accédés via le portail					☑	☑	☑	☑	100%
6.1.3.	Développements d'interfaces automatiques pour charger les données régulièrement dans le portail					➡	➡	☑	☑	100%
7.	Améliorer le processus relatif à la délivrance des permis d'urbanisme									
7.1.	Améliorer les délais de traitement et les conditions d'octroi des dossiers de demande de permis									
7.1.1.	Créer ou acquérir un outil permettant d'encoder toutes les informations identifiées et jugées nécessaires à la réussite du projet					☑	☑	☑	☑	100%
7.1.2.	Structurer et organiser l'encodage des informations identifiées					➡	☑	☑	☑	100%
7.1.4.	Identifier les schémas de procédures et les problématiques existantes dans le cadre de la gestion des permis et des informations liées au parcellaire					☑	☑	☑	☑	100%
7.1.5.	Réorganiser les cellules et services afin d'être plus opérationnel (Aménagement du territoire, Urbanisme, Permis d'environnement et Enquêtes publiques et inspections)					☑	☑	☑	☑	100%
7.1.6.	Améliorer les délais de traitement des demandes de permis (instruction, décision et notification)					➡	➡	☑	☑	100%
8.	Optimaliser la concertation relative aux occupations du domaine public pour mieux gérer les événements									
8.1.	Optimaliser les échanges d'informations concernant l'occupation des espaces publics par les divers événements et les travaux afin d'organiser au mieux le partage de cet espace public et de pouvoir ensuite en informer les citoyens. L'objectif final consiste à limiter les nuisances pour les riverains par une information la plus précise possible									
8.1.1.	Établir un formulaire unique et exhaustif pour permettre de délivrer des autorisations en ayant pris toutes les données en compte (un formulaire pour les travaux et un pour les événements)					☑	☑	☑	☑	100%
8.1.2.	Gérer un agenda unique d'occupation de l'espace public (un agenda pour les travaux et un agenda pour les événements)					➡	➡	☑	☑	100%
8.1.3.	Développer un portail cartographique lié à l'agenda afin de prendre en considération l'ampleur spatiale de l'événement et des travaux					➡	➡	☑	☑	100%
8.1.4.	Intégrer des outils développés pour la partie événements aux outils développés pour la partie travaux afin d'adopter une gestion concertée dans le suivi donné aux riverains					➡	➡	☑	☑	100%
8.1.5.	Communiquer les éléments prégnants auprès des riverains concernés (citoyens et acteurs socio-économiques)					☑		☑	☑	100%
8.1.6.	Établir un budget annuel prospectif, précis avec le coût des événements pour tous les services, et leur implication sur les divers articles budgétaires					➡	➡	➡	⊖	0% cette action peut être réalisée à la demande mais pas de manière systématique faute de moyens humains nécessaires
8.1.7.	Mettre en place un règlement redevances et un nouveau règlement prêt matériel et adapter les règlements terrasses et enseignes à respecter dans le cadre de l'organisation d'événements sur le domaine public via D.G.F., D.A.U. et D.V.P. (Affaires économiques)					➡	☑	☑	☑	100%
8.1.8.	Mettre en place une cellule de contrôle de l'occupation du domaine public durant les événements					➡	☑	☑	☑	100%

	8.1.9.	Mettre en place une politique de communication/marketing centralisée: processus de sponsoring et de recherche de subside	➡	➡	⊖	⊖	5%	une politique de communication en tant que telle n'existe pas, ce processus est géré par projet spécifiquement
--	--------	--	---	---	---	---	----	--

9.	Mieux gérer le pool automobile							l'acquisition de véhicules à énergies alternatives n'apparaît pas dans l'objectif 9, or il s'agit d'une action importante qui a été réalisée
9.1.	Optimaliser l'utilisation des véhicules							
9.1.1.	Installer des systèmes GPS type Geofleet sur les véhicules pour lesquels ce système de géolocalisation permet de mieux les gérer. Ce sont principalement les véhicules effectuant des tournées régulières	☑	☑	➡	➡	50%	cette action nécessite 50% supplémentaire du budget prévu initialement pour se concrétiser pleinement	
9.1.2.	Inventorier les véhicules peu ou pas utilisés pour les joindre au pool des véhicules partagés	☑	☑	☑	☑	100%		
9.1.3.	Radier les véhicules trop vétustes	☑	☑	☑	☑	100%		
9.1.4.	Mettre en place une vérification des véhicules à presque tous les retours de véhicules	➡	☑	☑	☑	100%		
9.1.5.	Centralisation de la gestion des cars	⊗	⊗	⊗	⊗	10%	cette action a été abandonnée car une gestion centralisée s'est avérée ne pas être la solution la plus pertinente	
POUR UNE VILLE SOIGNÉE ET ENTRETENUE								
10.	Faire de notre patrimoine immobilier exceptionnel ou majeur un atout d'attractivité po							
10.1.	Mettre en valeur le Beffroi, patrimoine exceptionnel UNESCO (Patrimoine Mondial)							
10.1.1.	Remettre en fonction des cloches et des horloges:	➡	➡	☑	☑	100%		
10.2.	Poursuivre la restauration et porter une attention de tous les jours à l'église Saint-Loup							
10.2.1.	Restaurer l'église Saint-Loup:	➡	➡	⊖	⊖	10%	le budget alloué à cette action a dû être redistribué à un autre projet: la rénovation de l'église Saint-Joseph	
10.2.2.	Créer un accès pour PMR pour permettre une accessibilité aisée pour tous	➡	➡	☑	☑	100%		
10.3.	Restaurer la Halle al'Chair en Maison du Tourisme							
10.3.1.	Rénover la Halle al'Chair et plus précisément son rez-de-chaussée, qui sera dédié à l'accueil touristique namurois	➡	➡	⊖	⊖	65%	cette action est suspendue, elle est dépendante des travaux en cours à la Maison de la Culture	
10.3.2.	Utiliser les nouvelles technologies pour rendre cet accueil attrayant	➡	➡	➡	➡	65%	le coût de cette action est important par rapport au budget disponible	
10.3.3.	Augmenter la visibilité du bâtiment par le biais d'une signalétique adéquate et soutenue, et par la mise en place de bannières et enseignes visibles	➡	☑	☑	☑	100%		
10.3.4.	Faire de ce site l'accueil touristique principal de Namur, représentant dignement la Capitale wallonne	➡	➡	⊖	⊖	65%	cette action est suspendue, elle est dépendante des travaux en cours à la Maison de la Culture	
10.3.5.	Déménagement des collections archéologiques et lapidaires de la Halle al'Chair vers le Musée Archéologique aux Bateliers pour présentation et réserves et vers les réserves Terra Nova à la Citadelle	☑	☑	☑	☑	100%		
10.3.6.	Aménagement des réserves à Terra Nova Citadelle	⊗	⊗	⊗	⊗	0%	l'action a été abandonnée car une autre solution que cet aménagement a été utilisée	
10.4.	Programmer et réaliser à court, moyen et long termes les politiques, les projets et les actions spécifiques à la Citadelle en tant que bien patrimonial de grande valeur							
10.4.1.	Assurer la protection du site et des bâtiments de la Citadelle par le biais de mesures de protection élargies et un suivi renforcé des différents usages du site et des bâtiments	➡	➡	☑	☑	100%		

10.4.2.	Restaurer le site et les bâtiments de la Citadelle sur base d'une programmation raisonnée et à long terme des opérations d'entretien, de restauration et d'aménagement y compris du patrimoine végétal et paysager	↻	↻	↻	↻	100%	
10.4.3.	Assurer un développement urbanistique du confluent dans le respect du patrimoine que présente la Citadelle, par une attention particulière accordée aux dossiers urbanistiques situés à proximité du site et un aménagement de l'espace public	↻	↻	↻	☑	100%	souhait du service Citadelle d'une consultation formalisée
11.	Définir une vision à long terme pour entretenir au quotidien les 400 bâtiments communaux et favoriser les économies d'énergie						
11.1.	Programmer les travaux de maintenance et de restauration des bâtiments communaux afin d'en maîtriser au mieux les coûts et d'assurer la pérennité des bâtiments						
11.1.1.	Finaliser un cadastre détaillé des bâtiments communaux en précisant la durée de vie estimée des éléments principaux (toiture, châssis, chaudière, installation électrique, etc.) et en réaliser le suivi	↻	↻	☑	☑	100%	
11.1.2.	Réaliser un cadastre énergétique des bâtiments communaux pour identifier et prioriser les investissements à prévoir en vue de favoriser les économies d'énergie (niveau d'isolation des bâtiments, consommation/m², etc.)	↻	↻	☑	☑	100%	
11.1.3.	Elaborer un tableau de bord à 5 ans des principaux investissements à prévoir pour garantir un maintien en bon état des bâtiments tout en diminuant leurs frais de fonctionnement	⊖	⊖	☑	☑	100%	
12.	Augmenter la propreté publique						
12.1.	Organiser des actions spécifiques et la sensibilisation de la population						
12.1.1.	Développer des actions "village-quartier propre" en collaboration avec les acteurs locaux	↻	↻	↻	☑	100%	
12.1.2.	Développer un réseau de toilettes publiques	↻	↻	↻	↻	80%	2 placées, 2 en attente de permis d'urbanisme, placement fonction impétrants
12.1.3.	Lutter contre incivilités (affichage sauvage, graffitis et tags, déjections canines, dépôts illicites, ...). Notamment: développer les actions de sensibilisation à l'égard des communautés étrangères, mettre en place un numéro d'appel spécifique afin de permettre une intervention rapide des services de la propreté publique et développer le fonctionnement de la cellule amendes administratives	↻	↻	↻	☑	90%	
12.1.4.	Développer les actions menées par le service éco-conseil dans le cadre de la gestion de la propreté sur les événements	↻	↻	↻	☑	90%	
12.2.	Optimiser les modalités de collecte et améliorer la gestion des déchets						
12.2.1.	Revoir les modalités de collecte des résidus. Notamment, examiner la possibilité de mettre en œuvre en périphérie la collecte des déchets via le système de conteneurs à puce, de regrouper les collectes sélectives de matières valorisables, ...	↻	↻	↻	↻	20%	le projet se développe lentement notamment par la complexité liée à la législation
12.2.2.	Développer un réseau de bulles à verre enterrées en zone urbaine. Assurer une meilleure intégration paysagère des bulles à verre en zone périphérique	↻	↻	↻	↻	20%	difficulté de trouver des sites sans impétrants
12.2.3.	Soutenir les actions menées en matière de compostage individuel, de collecte sélective des matières organiques et de leur valorisation énergétique	↻	↻	↻	☑	90%	
12.3.	Développer de nouveaux secteurs de réemploi grâce à l'économie sociale						
12.3.1.	Organiser le premier salon du réemploi et réaliser à cette occasion des enquêtes de satisfaction dans la perspective d'une pérennisation du salon	↻	↻	↻	☑	100%	
12.3.2.	Promouvoir le réemploi en collaboration avec l'économie sociale, dans le cadre de la mise en place d'une collecte spécifique d'encombrants valorisables concernant les institutions, commerces, entreprises,... par le soutien de la Ville aux initiatives visant à valoriser les matières issues des collectivités et des sociétés privées afin d'étendre l'offre d'acquisition de biens de 2ème main et développer différentes filières de valorisation des déchets au travers prioritairement du réemploi et du recyclage	↻	↻	↻	☑	100%	

	12.3.3.	Organiser des ateliers pratiques et des événements montrant aux citoyens comment donner une seconde vie aux objets qu'ils possèdent. Mettre en place des ateliers de réparation mettant en contact citoyens et professionnels donnant des conseils et astuces pour réparer les objets (concept du Repair café)	→	→	→	☑	100%	
13.	Développer une gestion naturelle des espaces verts publics							
13.1.		Développer une gestion exemplaire des espaces verts communaux, avec une vision à long terme, dans le cadre d'une gestion intégrée et dans un souci de rationalisation des prestations						
	13.1.1	Abandonner progressivement l'usage des herbicides et mettre en œuvre des techniques alternatives. Tendre vers une Commune 0 pesticide	→	☑	☑	☑	100%	
	13.1.2.	Gérer les plantes invasives et créer un service d'aide aux citoyens dans le cadre de la lutte contre ces plantes	→	→	→	☑	100%	
	13.1.3.	Réhabiliter l'existant et mettre notamment en valeur l'ensemble des squares, jardins, parcs et espaces verts communaux disséminés sur le territoire de la Ville. Notamment: valoriser les abords des bâtiments communaux, créer un verger balade au Grand Pré à Wépion, créer des squares et de nouveaux espaces de convivialité, mettre en place des jardins partagés, accorder une attention particulière au fleurissement de la ville et de la périphérie	→	→	→	☑	100%	
13.2.		Développer le potentiel écologique de Namur, avec une vision à long terme, dans le cadre d'une gestion intégrée et dans un souci de rationalisation des prestations						
	13.2.1.	Accueillir un centre de revalidation pour les espèces animales vivant à l'état sauvage (CREAVES)	☑	☑	☑	→	70%	une relocalisation de centre s'avère nécessaire
	13.2.2.	Réaménager de façon naturelle les carrières de Beez en vue d'y créer notamment un observatoire de la nature (étude - le site ne sera plus exploité après 2019-2020)	⊖	⊖	⊖	⊖	0%	site non disponible
	13.2.3.	Protéger des espaces ruraux et forestiers. Notamment: créer des mares, poursuivre la certification forestière des bois communaux, promouvoir la pratique halieutique, organiser des activités dans le cadre de "Namur-Ville MAYA", réhabiliter les étangs communaux ...	→	→	→	→	100%	
	13.2.4.	Développer les atouts "nature" de la Citadelle	→	→	→	☑	100%	
14.	Mieux planifier la réfection et l'entretien de nos voiries							
14.1.		Développer un nouvel outil de gestion pour mieux réparer nos routes						l'outil a effectivement été développé mais avec d'autres actions que celles prévues à l'initial:
	14.1.1.	Acteur extérieur: mettre en place les mesures automatisées de terrain par véhicules multifonctions en autres (structure, mesures, état, aspect visuel, ...)	→	→	⊖	⊗	20%	cette action a été abandonnée: l'auscultation est réalisée directement par le DVP sans passer par un acteur externe
	14.1.2.	INASEP : introduire des données dans le logiciel de gestion et du support cartographique thématique	☑	☑	☑	☑	100%	le DVP a acquis du nouveau matériel produisant des données plus pertinentes que celles mises à disposition par l'INASEP
	14.1.3.	Gestion par le BEV et le STV : planifier et optimiser l'entretien, paramétrage, planification financière des investissements à long terme	☑	☑	☑	☑	100%	
	14.1.4.	Gestion par le BEV et le STV : actualisation du cadastre des voiries – gestion d'une base de données (état des lieux et historique), d'une cartographie et d'un plan stratégique d'investissement sur dix ans	☑	☑	☑	☑	100%	
14.2.		Assurer une meilleure qualité de vie des citoyens en améliorant le confort des cheminements piétons par la bonne gestion des trottoirs en zones urbanisées avec insistance sur l'aspect "personnes à mobilité réduite"						

14.2.1.	Créer ou améliorer de nouveaux cheminements piétons	↻	↻	☑	☑	100%	
14.2.2.	Assurer régulièrement les entretiens et réparations localisées de trottoirs revêtus, soit par marché de travaux, soit en interne par le service technique de la Voirie et obtenir de la part des sociétés concessionnaires un travail de qualité	↻	↻	↻	☑	100%	
14.2.3.	Réaliser un cadastre des trottoirs	☑	☑	⊖	⊖	5%	le cadastre de la zone de Salzennes a été réalisé. Lapoursuite de l'action est programmée courant 2018 avec le nouveau matériel mobile mapping .
14.2.4.	Faire un planning d'entretien des trottoirs	☑	☑	☑	☑	100%	un planning a bel et bien été réalisé mais un cadastre plus précis doit être réalisé pour optimiser la planification
15.	Optimaliser la coordination et les délais d'exécution des travaux sur la voie publique						
15.1.	Mieux coordonner les travaux communaux avec ceux des différents impétrants						
15.1.1.	Mettre à disposition de la commune du planning interactif des différents concessionnaires en fonction des investissements communaux	↻	↻	☑	☑	100%	développement Powalco
15.2.	Diminuer ou mieux maîtriser les délais d'exécution de travaux						
15.2.1.	Définir les délais et conditions d'exécution du marché dans les cahiers spéciaux des charges	↻	↻	↻	↻	50%	non maîtrise délais impétrants
POUR UNE VILLE ACCESSIBLE							
16.	Liaisonner les deux cœurs de ville						
16.1.	Liaisonner les deux cœurs de ville (Namur/Jambes) par une passerelle cyclo-piétonne						
16.1.1.	Vérifier la faisabilité urbanistique et technique du projet	☑	☑	☑	☑	100%	
16.1.2.	Lancer un projet de construction d'une passerelle cyclo-piétonne sur Meuse	↻	☑	☑	☑	100%	
16.1.3.	Construction d'une passerelle cyclo-piétonne sur la Meuse	↻	↻	↻	☑	60%	retards sur le planning des travaux
16.2.	Liaisonner le cœur de ville et la citadelle par un téléphérique						
16.2.1.	Etude de projet du téléphérique et de son intégration urbanistique et patrimoniale	↻	↻	↻	↻	80%	Permis d'Urbanisme en préparation
16.2.2.	Etude de projet d'aménagement des espaces publics au départ du centre-ville: place Maurice Servais	↻	↻	↻	↻	70%	Les études sont prévues en 2018 avant introduction des permis d'urbanisme
16.2.3.	Réalisation de la liaison mécanique	⊖	⊖	⊖	⊖	60%	retard lié aux difficultés juridiques et financières du dossier - mise en service 2019
16.2.2.	Aménagement de la place Maurice Servais	↻	↻	↻	↻	10%	la phase d'étude est en cours
17.	Participer au développement des axes de bus structurants dans le cadre de Nam'in Move						
17.1.	Participer à la réorganisation du réseau TEC en fonction des options d'aménagement du territoire et de mobilité de la Ville						
17.1.1.	Participer activement au projet Nam'in Move	↻	↻	↻	↻	90%	
17.2.	Augmenter la vitesse commerciale, la fréquence et le confort des bus sur les axes structurants et autour de la gare de Namur						
17.2.1.	Aménagement des abords de la gare de Namur en lien avec l'objectif 9.3. relatif à la requalification du quartier de la gare: place de la Station et autres mesures d'accompagnement pour le report de trafic de transit vers le Bd du Nord, construction de la nouvelle gare des bus, aménagement de l'axe Rogier - Brabant jusque la gare	↻	↻	↻	↻	100%	

	17.2.2	Aménagement de la N4 pour la sécuriser et fluidifier les bus entre Jambes et le futur P+R d'Erpent	⇒	⇒	⇒	⊖	15%	l'avancement du projet dépend de la programmation budgétaire du SPW/SRWT. La dépense serait prévue en 2019
	17.2.3.	Aménagement de la chaussée de Waterloo pour la sécuriser et fluidifier les bus	⇒	⇒	⇒	⇒	30%	la phase d'étude est en cours
18.		Mettre en œuvre le PCM de Jambes et réactualiser le PCM de Namur						
18.1.		Actualiser la vision de la Mobilité sur le grand Namur						
	18.1.1.	Réaliser une étude d'actualisation du PCM de Namur, avec une attention pour Salzinnes	⇒	⇒	⇒	⇒	100%	
18.2.		Poursuivre la mise en œuvre du PCM de Jambes						
	18.2.1.	Mettre en œuvre les mesures planifiées à court terme (délibération du Collège du 26 janvier 2011 relatives à Jambes), en collaboration avec les divers partenaires	⇒	⇒	⇒	⇒	40%	le projet est particulièrement complexe et interdépendant d'autres partenaires
	18.2.2.	Mise en œuvre des mesures planifiées à moyen et long terme (délibération du Collège du 26 janvier 2011 relatives à Jambes), en collaboration avec les divers partenaires	⇒	⇒	⇒	⇒	40%	
19.		Encourager les modes de déplacement actif, complémentaires aux déplacements motorisés						
19.1.		Mettre en œuvre le Plan Communal Cyclable (volet infrastructures du projet pilote "Wallonie cyclable")						
	19.1.1.	Créer des cheminements cyclistes et piétons	⇒	⇒	⇒	☑	100%	
	19.1.2	Augmenter le confort et la sécurisation de voies existantes pour l'usage des cyclistes	⇒	⇒	⇒	☑	100%	
	19.3.1	Etudier le réseau de mobilité douce en rive droite de Meuse (projet Sentiers.be)	☑	☑	☑	☑	100%	
20.		Renforcer l'offre de stationnement						
20.1.		Concrétiser de nouveaux P+R						
	20.1.1.	Créer du P+R de Bouge	⇒	⇒	⇒	⇒	75%	dépendance du projet aux travaux prévus chaussée de Louvain
	20.1.2.	Créer le P+R d'Erpent	⇒	⇒	⇒	⇒	5%	dépendance du projet au réaménagement de la N4
	20.1.3.	Créer le P+R de Belgrade (achat du terrain, lancement de l'étude par la SRWT, plan d'aménagement)	⇒	⇒	⇒	⇒	0%	en l'état, pas de situation arrêtée pour développer le projet
20.2.		Créer de nouveaux parkings en ouvrage pour participer à l'amélioration de l'accessibilité au centre-ville						
	20.2.1.	Création d'un nouveau parking en ouvrage sur le site des Casernes (DAU - Régie foncière - coordination avec la fiche relative à la requalification du quartier des casernes	⇒	⇒	⇒	⇒	80%	délivrance du permis d'urbanisme prévue en 2019
	20.2.2.	Réaliser une étude de faisabilité pour un parking sous le Grognon (coordination avec la fiche 32 "Confluence")	⇒	⇒	⇒	☑	100%	
	20.2.3.	Etude de faisabilité pour un parking à Namur Expo	⊖	⊖	⊖	⊗	0%	action abandonnée faute de fonds Feder
	20.2.4.	Réaliser une étude de faisabilité pour un parking sous la place du Palais de Justice	⇒	⇒	⇒	⇒	100%	Permis d'urbanisme à introduire fin 18
	20.2.5	Réaliser une étude de faisabilité pour un parking sous la place Rogier, dans le cadre de la revitalisation de l'îlot Rogier (mission déléguée au BEP via le DBA)	⇒	⇒	⇒	⇒	20%	nouvelle procédure à relancer
21.		Améliorer la sécurité et l'accessibilité de nos voiries						
21.1.		Améliorer la signalisation automobile, piétonne et cyclable						
	21.1.1.	Améliorer l'information pour l'accessibilité automobile vers le centre-ville et ses points d'intérêts	⇒	☑	☑	☑	100%	
	21.1.2.	Balisage des itinéraires cyclables	⇒	☑	☑	☑	100%	
	21.1.3.	Balisage des itinéraires piétons	⇒	⇒	⇒	☑	100%	

21.2.	Améliorer la sécurité routière aux pénétrantes des villages						
21.2.1.	Réalise le cadastre des voiries de transit	☑	☑	☑	☑	100%	
21.2.2.	Réaliser l'entretien et réfection des voiries de transit	☑	☑	☑	☑	100%	
21.3.	Améliorer la sécurité routière par des aménagements de modération de vitesse et l'instauration de « zones 30 »						
21.3.1.	Mettre en œuvre les zones 30 proposées dans les PCM de Jambes et de Namur (révision du PCM de Namur)	➡	➡	➡	➡	80%	4/5 chantiers réalisés
21.4.	Améliorer l'accessibilité des espaces publics pour les personnes à mobilité réduite (PMR)						
21.4.1.	Mettre en place le guidage sonore pour mal voyants au centre-ville	➡	☑	☑	☑	100%	
21.4.2.	Prendre en considération des déplacements PMR dans l'étude des projets de la Ville	➡	➡	☑	☑	100%	
22.	Renforcer le style et l'âme de la Ville par un équipement urbain de qualité, de goût et économe						
22.1.	Moderniser le mobilier urbain d'abribus en y intégrant les nouvelles technologies						
22.1.1.	Lancer le nouveau marché d'abribus, conforme à la nouvelle organisation du réseau TEC et au niveau de service attendu sur les axes bus structurants	➡	➡	➡	➡	20%	procédure à relancer
22.2.	Développer des lieux conviviaux dans la ville						
22.2.1.	Incorporer des œuvres d'art, d'une fontaine ou d'un kiosque dans les projets de réaménagement des espaces publics	➡	☑	☑	☑	100%	
22.3.	Conférer une identité visuelle propre aux différents quartiers de la Ville par la mise en place d'illuminations spécifiques lors des fêtes de fin d'année						
22.3.1.	Diminuer les coûts de consommation électrique due aux éclairages de fin d'année traditionnels (achat ampoule LED)	➡	☑	☑	☑	100%	
22.3.2.	Contribuer à une meilleure attractivité de la Ville:	➡	☑	☑	☑	100%	
22.3.3.	Encourage le citoyen dans sa démarche personnelle envue de diminuer la consommation énergétique	➡	☑	☑	☑	100%	
POUR UNE VILLE À DIMENSION HUMAINE							
23.	Améliorer les infrastructures d'accueil des citoyens						
23.1.	Offrir un service "guichet unique" au citoyen par la mise en œuvre de la phase 2 de la Maison des Citoyens						
23.1.1.	Mieux répartir et partager l'espace pour garantir un accueil plus, une meilleure lisibilité de l'espace et de ses fonctions et permettre de dédicacer un espace clair à l'information générale et aux expositions thématiques	☑	☑	☑	☑	100%	
23.1.2.	Augmenter l'offre de service orientés "citoyen" par la présence des services: pavillon de l'aménagement urbain, enquêtes publiques, cartes riverains, permanence logement, bureaux de confidentialité de la cohésion sociale, réservation de salles communales, etc pour offrir un maximum de services sur un espace unique, sécurité dans son accès et dans la gestion de l'information donnée	➡	➡	☑	☑	100%	
23.1.3.	Organiser une nouvelle circulation entre les services pour permettre un parcours plus intuitif	☑	☑	☑	☑	100%	
23.1.4.	Simplifier l'interaction front et back office	➡	☑	☑	☑	100%	
23.1.5.	Mettre en service une nouvelle gestion de files par compétences pour accroître l'offre de services par agent	☑	☑	☑	☑	100%	
23.1.6.	Créer une nouvelle salle de réunion par une meilleure répartition des bureaux de back office	☑	☑	☑	☑	100%	
23.2.	Améliorer un dialogue constructif avec les citoyens sur les projets d'aménagement envisagés						
23.2.1.	Aménager et gérer un pavillon de l'Aménagement urbain à la Maison des citoyens, à l'horizon 2014	☑	☑	☑	☑	100%	

24.	Promouvoir la cohésion sociale au cœur de notre projet de ville									
24.1.	Retisser des liens pour un mieux vivre ensemble									
24.1.1.	Organisation d'un accueil et d'un accompagnement psychomédicosocial à l'égard de tous les citoyens dont, en particulier, les personnes les plus fragilisées				⇒	⇒	⇒	☑	100%	
24.1.2.	Gestion de la diversité et de la différence culturelle, intergénérationnelle, de genre, de handicap et éveil à la citoyenneté				⇒	⇒	⇒	☑	100%	
24.1.4.	Actions et animations socio-éducatives, socio-préventives et citoyennes au sein des quartiers à haute densité de population				⇒	⇒	⇒	☑	100%	
24.2.	Développer une politique de prévention urbaine visant l'amélioration de la sécurité et du sentiment de sécurité									
24.2.1.	Présence régulière des gardiens de la paix sur les sites sensibles et rédaction de constats pour les problèmes liés à la voirie, l'équipement urbain et l'environnement sur le territoire communal				⇒	⇒	⇒	☑	100%	
24.2.2.	Information et sensibilisation des citoyens à la sécurité urbaine				⇒	⇒	⇒	☑	100%	
24.2.3.	Accueil individuel psychosocial des usagers de drogues et des proches				⇒	⇒	⇒	☑	100%	
24.2.4.	Campagne de sensibilisation à l'égard des violences intrafamiliales (VIF), soutien aux professionnels de première ligne, formation « VIF » à l'égard des professionnels confrontés à la problématique				⇒	⇒	⇒	☑	100%	
24.2.5.	Accompagnement et encadrement de prestataires sanctionnés dans le cadre des mesures judiciaires alternatives				⇒	⇒	⇒	☑	100%	
24.2.6.	Mise en place du dispositif Sanctions Administratives Communales (SAC)				⇒	⇒	⇒	☑	100%	
25.	Développer des logements publics									
25.1.	Développer l'offre des logements publics									
25.1.1.	Rédiger l'ancrage communal 2014-2016 incluant un maximum de logements d'insertion et de transit, de logements pour familles nombreuses, pour les PMR, etc.				☑	☑	☑	☑	100%	
25.1.2.	Investir dans la création de logements sociaux via les projets structurants définis par la Ville				⇒	⇒	⇒	⇒	20%	dépendance de l'action au développement du projet Ilot Rogier
25.1.3.	Créer une plateforme logement intégrant les opérateurs de l'urbanisme, la Régie foncière, l'Aménagement du territoire, le CPAS, les SLSP, ...				☑	☑	☑	☑	100%	
25.2.	Augmenter la qualité de l'offre logements sur le territoire namurois en favorisant la cohésion sociale									
25.2.1.	Mettre en place un service de conseil aux propriétaires pour la division de logements en vue de la mise en application des règles du schéma de structure quant à la typologie des logements				☑	☑	☑	☑	100%	
25.2.2.	Créer un observatoire du logement communal				⊖	⊗	⊗	⊗	0%	réorientation de l'action vers une plateforme du logement
25.2.3.	Soutenir des nouveaux leviers d'actions: captation de logements, prises en gestion de logements (comme AIS et l'AIStudent), mettre en lien avec le travail d'identification des immeubles - logements inoccupés				⇒	⇒	☑	☑	100%	
25.2.4.	Améliorer l'info conseil logement par la recherche de nouveaux partenaires pour les séances d'info bail et organiser un point de contact et d'information pour les propriétaires - bailleurs				☑	☑	☑	☑	100%	
25.2.5.	Analyser la cohérence • d'un projet pilote d'habitat permanent encadré • d'un projet de logement étudiants/touristes/urgences sociales				⇒	⇒	⇒	⇒	10%	solution durable en recherche
25.2.6.	Collaborer avec les SLSP (Sociétés de Logement de Service Public) pour apporter une réponse globale "vie de quartier lors des appels à projet				⇒	⇒	⇒	⇒	20%	dépendance de l'action au développement du projet Ilot Rogier
25.2.7.	Accompagner les familles expulsées (prévention et suivi)				⇒	⇒	☑	☑	100%	
25.3.	Contrôler les dérives immobilières, fraudes sociales et fiscales liées à la domiciliation et au logement									

25.3.1.	Mettre en œuvre un volet "logements inhabitables" dans le cadre de la taxe sur les immeubles inoccupés conformément à l'article 80 du Code wallon du logement	☑	☑	☑	☑	100%	
25.3.2.	Utiliser le mécanisme des amendes administratives prévues par l'article 200 bis du Code Wallon du Logement et de l'Habitat Durable - CWLHD applicables:	☑	☑	☑	☑	100%	
	* aux propriétaires et bailleurs qui permettent l'habitation dans un logement dont l'interdiction d'accès ou d'occupation a été déclarée par le Bourgmestre						
	* à toute personne qui fait obstacle à l'exercice des missions des agents communaux agréés						
	* au bailleur qui loue ou met en location un logement soumis au permis de location sans l'avoir obtenu						
	* au bailleur qui, après obtention d'un permis de location, contrevient à une disposition du Code Wallon du Logement						
25.4.	Appliquer les charges d'urbanisme						
25.4.1.	Instaurer des charges d'urbanisme pour le financement du logement public	☑	☑	☑	☑	100%	
25.5.	Lutter contre l'abus commis par certains propriétaires à l'égard de citoyens en situation précaire et lutter contre les logements fictifs à l'origine de fraude administrative						
25.5.1.	Intensifier les collaborations entre les partenaires du Groupe Liaison Logement + Urbanisme (GLL + U)	☑	☑	☑	☑	100%	
25.5.2.	Développer des leviers extérieurs tels que: * Cadastre, * ONEM, * Notaires, * Poste, * Parquet	↻	↻	☑	☑	100%	
25.5.3.	Identifier des logements à préserver	☑	☑	☑	☑	100%	
25.5.4.	Créer de nouveaux outils d'analyse	↻	↻	☑	☑	100%	
26.	Apporter un plus grand soin à la mémoire de nos défunts						
26.1.	Mettre en œuvre un meilleur entretien des cimetières en visant la conformité des infrastructures selon le Décret wallon sur les funérailles et sépultures 2009						
26.1.1.	Rédiger un nouveau règlement communal sur les funérailles et sépultures et le règlement finances y lié	☑	☑	☑	☑	100%	
26.1.2.	Redéfinir les missions des différents services actifs dans la gestion tant administrative que technique des cimetières	☑	☑	☑	☑	100%	
26.1.3.	Participer à la commémoration 14-18 par des appels à projet initiés par la Région wallonne	↻	☑	☑	☑	100%	
26.1.4.	Etablir une liste des sépultures d'intérêt historique local - SIHL	↻	↻	↻	↻	50%	
26.1.5.	Gérer le patrimoine funéraire	↻	↻	☑	☑	100%	
26.1.6.	Poursuivre l'affichage des sépultures pour aider à une gestion technique plus souple	↻	☑	☑	☑	100%	
26.2.	Respecter les normes décrétales (Décret 2009) pour chaque cimetière en termes d'infrastructures : ossuaires, columbariums, aires de dispersion, stèles commémoratives, parcelles des étoiles et caveaux d'attente						
26.2.1.	Créer et maintenir à jour la base de données des registres des cimetières et des plans sous support informatique	↻	↻	↻	↻	90%	
26.2.2.	Planifier le placement des sépultures supplémentaires comme : columbarium, urnes, stèles commémoratives, ossuaires	↻	↻	☑	☑	100%	
27.	Améliorer l'accès à l'information à destination de la jeunesse						
27.1.	Réaliser un diagnostic de l'offre d'animation jeunesse						
27.1.1.	* Réaliser un inventaire de l'ensemble des activités à l'attention de la jeunesse (publiques, privées et associatives)	↻	↻	↻	↻	95%	
	* Evaluation quantitative et géographique de l'offre d'activités						
27.2.	Offrir un service d'information centralisé à destination de la jeunesse						
27.2.1.	* Créer un portail internet à l'attention de la jeunesse rassemblant l'ensemble des informations	↻	↻	⊗	⊗	0%	projet recadré vers le site internet Ville

		* Créer un point de contact physique en charge de l'articulation et de l'information au sein du service jeunesse et/ou via un partenaire								pas de contact physique envisagé
POUR UNE CAPITALE ACTIVE ET RAYONNANTE										
28.		Encourager la création d'emploi et développer nos pôles d'excellence								
28.1.		Valoriser les entreprises et les entrepreneurs, sensibiliser et motiver les jeunes à l'entrepreneuriat								
	28.1.1.	Organiser un salon de l'Innovation, à destination des jeunes entrepreneurs, des écoles et des entreprises namuroises	⇒	⇒	⇒	☑		100%		
	28.1.2.	Soutenir de nouvelles formes d'e-commerce	⇒	⇒	⇒	☑		100%		
28.2.		Valoriser l'artisanat local								
	28.2.1.	Augmenter la visibilité des artisans namurois	☑	☑	☑	☑		100%		
28.3.		Définir un plan stratégique de développement économique : schéma de développement économique								
	28.3.1.	Mener une étude afin d'identifier les meilleurs axes de développement économique pour Namur	⇒	⇒	⇒	⇒		90%		Définition du plan d'actions en cours
28.4.		Promouvoir l'accès de tous les publics à l'information et aux services destinés à l'orientation professionnelle, et à la création d'entreprise								
	28.4.1	Favoriser le développement de la Cité des Métiers	⇒	⇒	⇒	⇒		35%		dépendance de l'action au développement du projet Ilot Rogier
29.		Développer l'attractivité touristique de Namur								
29.1.		Améliorer l'accueil touristique								
	29.1.1.	Installer un relais Centre info Tourisme à la gare	☑	☑	☑	☑		100%		
	29.1.2.	Mettre en place une aire pour motor-homes et de zones de stationnement pour les autocaristes	☑	☑	☑	☑		100%		Réflexion à mener pour étendre les zones d'accueil pour motor-homes
29.2.		Développer le tourisme autour des berges et de ses cours d'eau								
	29.2.1.	Créer le concept Cap Estival	☑	☑	☑	☑		100%		
	29.2.2.	Etablir une concession entre le SPW et la Ville: le SPW est propriétaire de la pointe du Grognon (quais, halage et site avec la statue du Roi Albert), si la Ville souhaite poursuivre ses activités avec une gestion autonome du site, elle doit conclure une concession avec le SPW en vue de gérer à la fois les quais, la pointe du Grognon et zone de stationnement des bateliers	☑	☑	☑	☑		100%		améliorer la communication entre la Ville et le SPW
29.3.		Développer le tourisme autrement, via des offres thématiques								
	29.3.1.	Organiser des actions et événement liant Félicien Rops à Namur	⇒	☑	☑	☑		100%		
	29.3.2.	Développer le tourisme de mémoire (actions et événement autour de la commémoration 14-18)	☑	☑	☑	☑		100%		
	29.3.3.	Faire de Namur une halte attractive pour les randonneurs à pieds et à vélo	⇒	⇒	☑	☑		100%		
30.		Développer la politique touristique de la Citadelle								
30.1.		Programmer à court, moyen et long termes les politiques et actions spécifiques à la Citadelle								
	30.1.1.	Etablir un programme stratégique pour la Citadelle de Namur, reprenant prioritairement les grands projets stratégiques	☑	☑	☑	☑		100%		
	30.1.2.	Etablir un inventaire des opérations d'entretien, de rénovation, de réparations et d'aménagement de moindre envergure à mener sur le site et sur les bâtiments dont la gestion incombe au service Citadelle	⇒	⇒	⇒	⇒		30%		gestion curative plutôt que préventive
	30.1.3.	Définir une programmation sur trois ans des orientations, objectifs et actions en termes d'exploitation touristique et d'animation événementielle	⇒	⇒	⇒	⇒		50%		développer la concertation entre le CAC et le service Citadelle
30.2.		Programmer et réaliser à court, moyen et long termes les politiques, les projets et les actions spécifiques à la Citadelle en tant qu'attraction et produit touristique important pour Namur								

30.2.1.	Proposer une offre touristique complète (tous publics) et permanente (toute saison) de haut niveau scientifique et technique par le renouvellement des infrastructures d'accueil et de médiation du site et le développement d'infrastructures d'accueil et de médiation nouvelles ainsi que produits et d'outils de visites nouveaux	➡	➡	☑	☑	100%	
30.2.2.	Concevoir et proposer une offre d'animations récréatives (culture et festivités) et de découverte (visites théâtralisées et spectacles historiques) et accueillir des animations récréatives (culture, sport, festivités)	➡	➡	☑	☑	100%	
30.2.3.	Intégrer au maximum la Citadelle dans la vie culturelle et le développement touristique et économique namurois	➡	➡	➡	☑	100%	
31.	Favoriser l'essor culturel de Namur						
31.1.	Favoriser l'accès à la culture pour différents publics à travers la mise en place d'outils variés						
31.1.1.	Favoriser l'accès à la Culture par diverses action: gratuité des musées communaux, poursuivre les actions visant à initier les tout petits et les jeunes à la Culture, faciliter l'accessibilité des PMR aux activités culturelles, faciliter l'accès à la culture des publics fragilisés et d'origine étrangère à travers divers outils (stage, animation, une audio vision, maquettes tactiles) et une politique tarifaire préférentielle	➡	➡	➡	➡	30%	Action dépendante de l'ouverture du musée
31.1.2.	Créer une dynamique en matière d'événements culturels	➡	➡	☑	☑	100%	
31.2.	Créer un îlot culturel regroupant différentes institutions (Musée des arts décoratifs du 18ème siècle, Musée Archéologique, Musée Rops, Maison de la Poésie, Maison du Conte, Cie Hypothésarts, asbl Arts forains, FIFF) autour d'un jardin commun						
31.2.1.	Rénover complètement le Musée et la mise en place d'une nouvelle muséographie pour une meilleure attractivité en relation avec la nouveau Musée Archéologique et les infrastructures communes aux deux musées (entré, billetterie, horeca, boutique)	➡	➡	⊖	➡	20%	Action dépendante de l'ouverture du musée
31.2.2.	Déménager le musée archéologique de la Halle Al'Chair	➡	➡	⊖	⊗	10%	Action dépendante des travaux de la Maison de la culture
31.2.3.	Trouver des lieux de stockage pour les pièces qui ne seront plus exposées	☑	☑	☑	➡	60%	
31.2.4.	Mettre en place une billetterie commune aux différents acteurs présents sur l'îlot, qui permettra le développement de combinés avec d'autres partenaires culturels	➡	➡	⊖	➡	90%	Action dépendante de l'ouverture du musée
31.3.	Soutenir les festivités et organisations de qualité qui mettent en valeur le folklore et contribuent à animer la ville						
31.3.1.	Réaliser un inventaire des organismes et manifestations de promotion du folklore	☑	☑	☑	☑	100%	
31.3.2.	Accueillir Européade à Namur en 2016	➡	☑	☑	☑	100%	
31.3.3.	Intégrer davantage de groupes folkloriques locaux dans le défilé du Corso de Jambes	➡	➡	☑	☑	100%	
POUR LA VILLE DE DEMAIN							
32.	Redynamiser les quartiers en souffrance du centre-ville						
32.1.	Requalifier le quartier des Casernes à l'horizon 2020						
32.1.1.	Requalifier l'îlot des Casernes (soumis à PRU approuvé par le Gouvernement wallon le 05/05/12)	➡	➡	➡	➡	50%	le développement du projet est dépend de décisions prises au niveau fédéral
32.1.2.	Requalifier l'îlot du Grand Manège (Grand Manège, Mess des officier, 14-16 rue Namèche et parking Rogier)	➡	➡	➡	➡	50%	démarrage du projet mi18 - horizon mi20
32.1.3.	Développer un projet culturel sur l'îlot Grand Manège (spécifiquement au Grand Manège)	⊖	⊖	☑	☑	100%	le projet culturel a été développé par le CAV&MA, désigné comme gestionnaire du Grand Manège
32.2.	Requalifier le quartier de la Confluence à l'horizon 2025						
32.2.1.	Coordonner une étude de faisabilité globale (en vue des fiches Feder - lien avec le numérique)	➡	➡	➡	☑	100%	
32.2.2.	Organiser un marché ou un concours pour définir le projet d'aménagement du site	➡	☑	☑	☑	100%	

	32.2.3.	Mettre en œuvre les différents volets: parking, horeca, etc.	⇒	⇒	⇒	⇒	60%	horizon 2021
32.3.		Requalifier le quartier de la Gare à l'horizon 2020						
	32.3.1.	Requalifier le quartier de la Gare à l'horizon	⇒	⇒	⇒	⇒	30%	le développement du projet est complexe, les interdépendances sont fortes
33.		Maîtriser le développement urbanistique dans une perspective de durabilité						
33.1.		Réaliser des opérations foncières et immobilières permettant de maîtriser le développement urbanistique de Namur						
	33.1.	Analyser l'opportunité d'acquérir des sites militaires en cours de désaffectation	⇒	⇒	⇒	⇒	40%	en projet, le site du Génie à Jambes
	33.2.	Définir les affectations futures et les outils planologiques à mettre en œuvre pour y arriver	⇒	⇒	⇒	⇒	40%	
34.		Développer une politique d'éco-quartiers						
34.1		Développer l'éco-quartier de Belle-Vue à Erpent						
	34.1.1.	Faire adopter le RUE (Règlement Urbanistique et Environnemental) afin de pouvoir urbaniser la ZACC	☑	☑	☑	☑	100%	
	34.1.2.	Préparer et mettre en œuvre une opération du PPP (Partenariat Public Privé) pour l'aménagement d'un éco-quartier durable, en cohérence avec le RUE et le SDAD Sud-Est (Erpent)	⇒	⇒	⇒	⇒	20%	Partenariat avec le BEP dans le cadre d'une convention à maîtrise d'ouvrage passée en 2017, méthodologie de mise en œuvre en 2018 et exécution programmée en 2019 (appel à candidature)
	34.1.3.	Assurer le suivi de la construction des logements	⊖	⊖	⇒	⇒	5%	Deux phases de permis d'urbanisation sont en cours dont une ayant permis la vente de 13 lots. La phase 2 sera déposée en 2018 avec concrétisation de ventes en 2019.
	34.1.4.	Assurer un plan mobilité pour les futurs occupants du quartier, en accord avec le SDAD (BHNS sur la Montage Sainte-Barbe, cheminement cyclo-piétons)	⇒	⇒	⇒	⇒	50%	A mettre en œuvre suivant les recommandations émises dans l'Etude via le bureau Transitec dans le cadre plus général du plan communal de mobilité
35.		Encourager les économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables						
35.1.		Coordonner l'étude des projets et le suivi des actions décidées dans le cadre de l'objectifs 20-20-20						
	35.1.1.	Mettre en place une Commission Energie en interne à l'administration communale (échange interne)	☑	☑	☑	☑	100%	
	35.1.2.	Adhérer à un réseau international Energie (échange externe)	☑	☑	☑	☑	100%	
35.2.		Disposer d'un état des lieux des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de Namur						
	35.2.1.	Rédiger un CSC (marché de services) pour le Bilan Carbone	☑	☑	☑	☑	100%	
	35.2.2.	Coordonner la transmission des données nécessaires	☑	☑	⇒	⇒	60%	récolte d'informations en cours fin 2018
35.3.		Etablir un Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable (stratégie globale, partant de la situation actuelle et tenant compte des potentialités existantes)						
	35.3.1.	Dans le prolongement de l'analyse commanditée par le D.B.A., prendre des mesures sur le plan communal dans divers secteurs dont, prioritairement l'éclairage public	⇒	⇒	⇒	⇒	15%	attribution de marché pour le placement de 11500 points lumineux

35.3.2.	Analyser les possibilités de production locale d'électricité et de génération locale de chaleur (et de froid)	➡	➡	⊖	⊖	50%	pas d'offres correspondant au CSC, 3e relance
35.3.3.	Lier les aspects de développement durable avec l'aménagement du territoire et la mobilité	➡	➡	➡	➡	50%	contrôle minimum
35.3.4.	Encourager les changements des modes de consommation (les parties prenantes, les citoyens, ...)	➡	➡	➡	➡	60%	72/150 candidats rénovateurs
35.3.5.	Analyser la rentabilité au niveau budgétaire, économique et social	➡	➡	⊖	➡	10%	dépendance récoltes des informations 35.2.2